



**PROCES VERBAL
N° 27/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le Mardi 31 juillet à 10 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim , Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

L'ordre du jour comportait les points suivants :

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE LA SOUVERAINETE

1°/-Réexamen du complément d'informations de la lettre n° 0072/CPMP/SSouve reçue le 30 mai 2012, demandant l'approbation du dossier relatif à la réalisation des ronds points.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission n'a pas d'objection à la passation d'un avenant portant sur la prorogation de 05 mois du délai d'exécution du marché relatif à la réalisation des ronds points à Nouakchott.

2°/-*Examen* de la lettre n° 0110/CPMP/SSouve reçue le 25 juillet 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de matériel agricole.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de matériel agricole ainsi que le procès verbal de la CPMP/S.Souveraineté rendant le dossier infructueux.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS SOCIAUX

3°/-*Examen* de la lettre n° 0312/CPMP/SS reçue le 18 juillet 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements médicaux destinés à l'INRSP et au CNC.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements médicaux destinés à l'INRSP et au CNC ainsi que le procès verbal de la CPMP/SS attribuant ce dossier à CDI comme suit :

- Lot 1 = 304 734 635 UM TTC ;
- Lot 2 = 18 328 464 UM TTC ;
- Lot 3 = 64 180 166 UM TTC.

4°/-*Examen* de la lettre n° 0328/CPMP/SS reçue le 23 juillet 2012, demandant l'approbation du plan de passation des marchés de la Direction des Projets Education et Formation/2012.

Décision :

La CNCMP approuve le plan prévisionnel des marchés sur financement AFD pour l'année 2012 pour la DPEF.

5°/-*Examen* du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêts relatives au dossier « Assistance technique du MFPNT, de l'ARE et de l'APAUS pour la mise en œuvre des principes de l'accès ouvert au réseau et du partenariat public-privé pour le backbone national, développement du DAO et cahiers des charges et développement du business plan et structure de gestion ».



Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des manifestations d'intérêts ainsi que le procès verbal de la CPMSS Relatifs au dossier « Assistance technique du MFPNT, de l'ARE et de l'APAUS pour la mise en œuvre des principes de l'accès ouvert au réseau et du partenariat public-privé pour le backbone national, développement du DAO et cahiers des charges et développement du business plan et structure de gestion ».

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

6°-Examen de la lettre n° 0153/CPMP/SSBIE reçue le 22 juillet 2012, demandant l'autorisation d'une DP relative au recrutement d'un cabinet d'audit pour auditer des coûts pétroliers encourus dans des blocs en Mauritanie pour le compte de la SMH.

Ce point est reporté pour complément d'informations.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE L'ANADER

7°-Examen du complément d'information, demandant l'approbation du dossier relatif à la construction de la centrale solaire de Photovoltaïque de TERMESSA.

Décision

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'approuve pas le procès verbal d'attribution de la Commission de passation des Marchés de l'ANADER relatif au dossier de construction de la centrale solaire photovoltaïque de TERMESSA pour inobservation des procédures d'approbation du dossier d'appel d'offres et de mise en concurrence.

8°-Examen du complément d'information, demandant l'approbation du dossier de la centrale éolienne de CHAMI.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'approuve pas le procès verbal d'attribution de la Commission de passation des Marchés de l'ANADER relatif au dossier de la centrale éolienne de CHAMI pour inobservation des procédures d'approbation du dossier d'appel d'offres et de mise en concurrence.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

9°-Examen de la lettre n° 0134/CPMP/SI reçue le 29 juillet 2012, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à l'acquisition de carburant/STP.

Décision :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres relatives à l'acquisition de carburant/STP ainsi que le procès verbal de la CPMPSI rendant le dossier infructueux.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN

Les Membres du Comité Permanent :

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Ciré Amadou

Yacoub Ould Haibelty

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul

